

# LA GLACE DE LA SAINTE-BAUME : LES SITES DE PRODUCTION

## UNE MONTAGNE POUR LA GLACE<sup>1</sup>

La forêt toujours verte du versant nord et les barres majestueuses du sommet de la Sainte-Baume s'étalent entre Mazaugues et le Plan d'Aups, le long de la D95 (fig. 1a). La crête qui s'étire entre le sommet du Joug de l'Aigue, à l'est, et celui du Pic de la Bertagne, à l'ouest, sépare la hêtraie et la chênaie des ubacs, des pelouses et des garrigues des adrets. Du fait de son emplacement (parallèle et proche de la côte), la montagne piège les pluies et canalise les vents. Ces spécificités climatiques jointes à des particularités du paysage et de la végétation font que les parties nord et orientale du massif appellent la « moyenne montagne alpestre ». Celui-ci réunit donc les conditions idéales pour la fabrication et la conservation de la glace. Modestement mais régulièrement venté, il reçoit près du double de précipitations que les plaines environnantes. Son sous-sol karstique absorbe, achemine et fait jaillir l'eau, donnant naissance à des sources et des rivières. La stagnation de ces eaux est facilitée par la présence, par endroits, d'argiles imperméables à faible profondeur. La circulation et la combinaison des eaux et des vents créent des situations propices pour obtenir des gelées persistantes. La configuration du

---

1. Pour des développements sur les sujets succinctement abordés dans ce paragraphe, cf. :

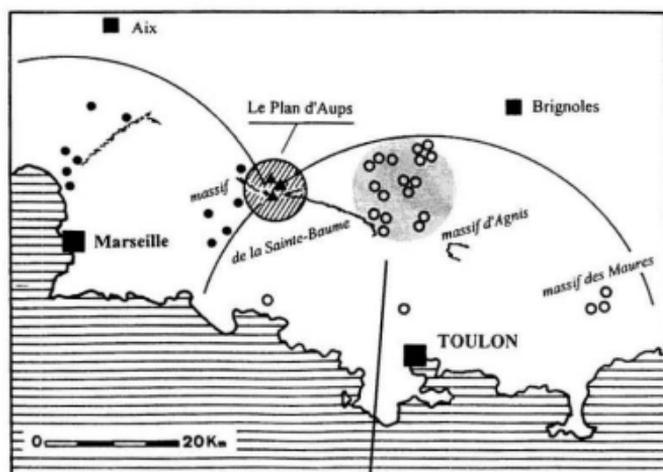
– 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, *L'artisanat de la glace en Méditerranée Occidentale*, Méounes, 2001(1991,1984), Supplément n° 1 au Cahier de l'A.S.E.R., 128 p,

– 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Réservoirs à neige, réservoirs à glace à travers l'Europe et le monde » dans *Las neveras y la artesanía del hielo. La protección de un patrimonio etnográfico en Europa*, Actes du séminaire de Fuentetodos (septembre 1999) Saragosse, 2001, p 27-48,

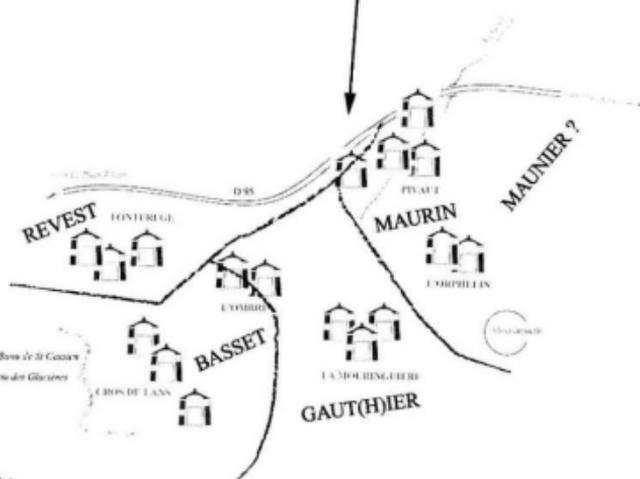
– Jean-Joseph BLANC, « Le climat de la Sainte-Baume et l'analyse des concrétions » dans 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, (dir.), *De Neiges en Glaces*, Actes de la 1<sup>re</sup> Rencontre Internationale sur le Commerce et l'Artisanat de la Glace (Brignoles, juillet 1994), Supplément n° 5 au Cahier de l'A.S.E.R., p 205-210,

– Roger LIVET, 1965, *La végétation forestière d'une montagne provençale: le Mourre d'Agnis*, Aix-en-Provence, 1965, Annales de la faculté des lettres d'Aix-en Provence, 189 pages, 15 ill. hors texte.

'ADA ACOVITSIÓTI-HAMEAU



a)



b)

Fig. 1 - Carte de localisation

- a) ● Réservoirs à glace destinés, pendant l'Ancien Régime, à la fourniture de Marseille
- Réservoirs à glace destinés, pendant l'Ancien Régime, à la fourniture de Toulon
- ▲ Glacières du Plan d'Aups
- Limite du territoire légal de fourniture pour chaque ville pendant l'Ancien Régime
- b) Le groupement des glacières dans la partie orientale de l'ubac de la Sainte-Baume et les propriétés des principaux marchands-glaciers de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

relief (terrasses naturelles et nombreux talwegs, pentes à facettes diversement orientées) facilite l'installation d'ensembles techniques pour emmagasiner la glace sur des sites bien circonscrits, disposant de bassins de gel et de réseaux de circulation (sentiers) qui leur sont propres. Les corniches et les hauts pics qui dominent et ombragent ces sites contribuent au maintien de la fraîcheur. Une *glacière* est donc ici un réservoir, une construction partiellement enterrée où la glace formée dans la nature est stockée pendant l'hiver pour être consommée pendant l'été. Les fortes chaleurs estivales des basses terres autour de la Sainte-Baume (les écarts de température entre plaines et plateau peuvent atteindre 5 °C) garantissent l'écoulement du produit.

Ainsi, lieu naturel et culturel d'exception, la Sainte-Baume a aussi été un haut lieu de l'exploitation du froid naturel<sup>2</sup>. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, soit près de trois siècles avant la diffusion du réfrigérateur, les glaciers de ce secteur approvisionnaient, en priorité, les villes de Toulon et de Marseille. La présence de ces villes consommatrices dans un rayon de 40 à 60 km est un facteur qui a favorisé la production et le commerce de la glace artisanale. D'autres paramètres humains ont également aidé au développement de l'activité. Aucun village important ne se trouvait dans le secteur des glaciers. Les gens de Meynarguette ou de Saint-Cassien vivaient dispersés entre Signes, Rougiers et Le Plan d'Aups et effectuaient des déplacements parmi plusieurs fermes et bergeries de colline. Par ailleurs, aucune industrie locale (moulin, foulon...) ne réclamait l'usage des eaux. Terre de pasteurs, de forestiers et de chasseurs, l'ubac de la Sainte-Baume a ainsi pu accueillir l'artisanat de la glace sans dommage notable pour les activités des communautés paysannes. Embauchés en qualité de main d'œuvre occasionnelle, les paysans ont trouvé dans la glace un revenu d'appoint mais n'ont pas ambitionné la place d'entrepreneur avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Nous présentons ici ce contexte et ses évolutions à travers les renseignements disponibles dans les archives locales et avec l'appui de quelques documents graphiques, aussi rares que précieux pour la connaissance des lieux et des hommes.

### LE CADRE HISTORIQUE GÉNÉRAL<sup>3</sup>

L'usage et le commerce de la neige et de la glace sont des habitudes et des savoir-faire connus et attestés depuis le III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère.

2. 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, *L'artisanat...*, *op. cit.*

3. Pour des développements sur les sujets succinctement abordés dans ce paragraphe, cf. :

- 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Les agents du commerce du froid naturel » dans *El comerç del fred*, Actes du deuxième Congrès international sur l'utilisation traditionnelle de la neige et de la glace naturelle (València, Espagne, novembre 2001), à paraître

- Jorge CRUZ-OROZCO et José María SIGURA i MARTI, 2001, « Hasta una metodologia de estudio común de los depósitos de nieve » dans *Las neveras y la artesanía del hielo. La protección de un patrimonio etnográfico en Europa*, Actes du séminaire de Fuendetodos (septembre 1999), Saragosse, 2001, p 81-113

et pour une approche à l'échelle de la planète :

- Xavier de PLANHOL, *L'Eau de Neige*, Paris, 1995, 350 p.

Ils sont particulièrement vivaces et durables autour de la Méditerranée Orientale. En Occident, cette activité s'accroît considérablement à partir de la Renaissance. Plusieurs conditions ont été propices à cet essor : le développement des centres urbains et des modes de vie citadine, une relative stabilité politique, un refroidissement général de la planète observé entre 1550 et 1850 et qui a valu à cette période le nom de « Petit Âge de Glace ». Au cours de cette époque, la production et la consommation de « *neiges et glaces* » connaissent souvent une organisation rigoureuse, rapidement contrôlée par les pouvoirs publics : les rois, les princes d'église, les gouverneurs des villes nommés ou élus. Les témoignages et les vestiges du « commerce du froid » (documents écrits et graphiques, récits, objets, bâtiments...) deviennent alors de plus en plus nombreux.

En France, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la distribution de la glace est généralement une « ferme », c'est-à-dire une charge achetée à un pouvoir public et qui donne à l'acquéreur des responsabilités (fourniture suffisante, qualité du produit, stabilité des prix) tout en lui accordant des avantages (exclusivité pour l'acquisition et la vente du produit) dans le périmètre du territoire concerné. L'intervention royale vient compliquer ce système commercial et institutionnel. En 1642, le monopole du commerce de la glace à Marseille et sa région est cédé contre finance à deux commerçants pour une durée de dix ans. En 1648, la gouvernante des nièces de Mazarin puis sous-gouvernante des Enfants de France, Madame de Gaillard de Venel, est gratifiée à vie du privilège exclusif de « faire glacières et vendre la glace » pour l'ensemble de la Provence avec pouvoir de transmettre ses droits à ses héritiers et ayant-droits. Depuis 1657, c'est M de Venel, conseiller au Parlement d'Aix, qui gère par procuration le privilège de sa femme. Le même type de donation oblige d'autres dignitaires de la suite du roi et couvre d'autres provinces : en 1658 le privilège est octroyé pour le Lyonnais, le Forez, la Bourgogne et le Beaujolais à l'huissier et à un valet de chambre du roi, en 1659 pour le Languedoc au lieutenant des gardes de sa porte. Plusieurs villes et villages se voient dès lors contraints d'acheter aux privilégiés le droit d'administrer le commerce des neiges et glaces sur leur territoire et font réparer ou édifier des glacières. En 1701, de provincial, le privilège devient national et le roi le vend au bourgeois Louis de Beaumont pour la totalité du royaume. Rapidement dépassé par la tâche et menacé de faillite, cet homme d'affaires tire profit de son contrat en revendiquant les droits de « faire glacières et vendre neiges et glaces » aux communautés et aux particuliers qui le désirent. Cette opération ne prend fin qu'en 1713. De nombreuses restructurations de fermes communales de la glace datent, par conséquent, de ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis, en 1760, le roi réclame les droits de la vente de la glace pour lui-même et les opérations de rachat de ces droits au cas par cas sont renouvelées.

Après la Révolution, le système de fermage et les privilèges sont officiellement abolis. Le commerce de la glace est donc libéré de toute contrainte.

Les destinations des convois sont alors diversifiées même si les provenances des chargements restent souvent les mêmes. Certaines villes perpétuent pendant un temps l'organisation du commerce de la glace « à l'ancienne » et continuent de céder le droit de vente lors d'enchères dégressives tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (Arles par exemple<sup>4</sup>) ou jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (cas de Digne<sup>5</sup> ou du Mont Ventoux<sup>6</sup>). Cependant, la disparition des monopoles provoque tout autant l'enrichissement que la faillite des entrepreneurs locaux car la concurrence est multiple et âpre. Pour eux, la partie est définitivement perdue avec le développement des transports et l'expédition directe de glace alpine vers les marchés de piémont et vers celles du littoral méditerranéen. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette glace arrive de la montagne à la ville par train. Des livraisons se font aussi par bateaux depuis les pays scandinaves vers les ports des mers nordiques et de l'Océan. Parallèlement, la consommation de glace d'usine ne cesse d'augmenter mais la glace naturelle se maintient sur les étals jusque dans les années 1920-1930<sup>7</sup>.

#### CONSTRUCTEURS ET CONSTRUCTIONS DE GLACIERES

##### *La documentation disponible: une qualité informative inégale*

Les documents sur les glaciers et la fourniture de la glace provenant des fonds communaux et départementaux, permettent d'esquisser les lignes générales de l'activité mais offrent peu de certitudes sur les points de détail. Ainsi, nous savons que tout au long de l'Ancien Régime le massif de la Sainte-Baume abrite les fermes de Toulon et de Marseille<sup>8</sup> (fig. 1a). La première s'agence autour du sommet du Joug de l'Aigue, la deuxième convoite l'ubac mais se développe à partir de l'adret dominé par le Pic de la Bertagne. D'autres massifs locaux sont impliqués dans ce commerce. Les Maures et le Mont Caume, par exemple, sont tournés vers l'aire toulonnaise, le Plan de Canjuers fournit Draguignan, la chaîne de l'Étoile approvisionne Marseille, Aix dépend de sa campagne proche mais aussi du massif de la Trévaresse et

4. AC Arles, M3, années 1836, 1848, 1859, 1875.

5. Adjudications jusqu'en 1906, cf. G.S.REYMOND, « La Glacière de Digne » dans *Annales de Haute Provence*, n° 301, 1986, p. 71-77.

6. Concession des fosses à neige jusqu'en 1898, Guy Gérard DURAND, « Exploitation et commercialisation de la glace naturelle du Mont Ventoux » dans 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, (dir.), *De Neiges...*, op. cit. p 167-169.

7. Ainsi, la glace alpine arrive à Marseille par train jusqu'en 1928 (René GERVOIS, « De nos jours: la glace artificielle » dans *Revue Marseille*, n° 18, 1952, p 35-37). La neige et la glace de la montagne arrivent à la même époque à Nice, à Menton ou à Monaco à dos de bêtes ou sur des charrettes (Pierre DIANA, Eric GILLI, Cyril ISNARD, Henri MOUTON, « Glacières du Haut Pays Niçois » dans *Pays Vésubien*, 3, 2001, p 57-65).

8. Pour des développements sur les sujets succinctement abordés dans ce paragraphe, cf.: 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « L'artisanat... », op. cit. et aussi (pour Marseille): Charles CASALS, Victor MOUSSION, « La glace naturelle et son commerce à Marseille sous l'Ancien Régime », *Le Plan d'Aups*, 1993, 156 p.

même du Mont Ventoux ou de la montagne de Lure<sup>9</sup>. Sur la Sainte-Baume, vingt-une glaciers subsistent de nos jours: dix-huit sur le versant nord ou sur les cols qui franchissent la crête et trois sur le versant sud. Elles s'étagent entre 850 et 650 mètres d'altitude. L'ensemble constitue une des plus importantes concentrations du périmètre méditerranéen et est historiquement connu depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, si la vocation des lieux est ancienne, il est difficile de donner une date de construction exacte pour chacun des réservoirs existants car les pièces d'archives en parlent de façon collective.

En fait, c'est à l'occasion d'extensions ou de ré-organisations de fermes, de réparations ou de conflits entraînant des expertises, qu'il est fait mention de réservoirs possibles à identifier sur le terrain d'après leur signalement dans les textes. C'est le cas pour les deux glaciers qui alimentent Draguignan depuis Comps, pour lesquelles nous avons le devis de réparations dressé et accepté en 1716, ainsi que leur mise aux enchères, une fois rénovées, une dizaine d'années plus tard<sup>10</sup>. Des réservoirs encore visibles sur la Sainte-Baume, seules les glaciers du Plan d'Aups sont explicitement mentionnées dans des archives d'Ancien Régime<sup>11</sup>. Entre 1672, date de leur construction, et 1686, ces glaciers, situés au confront des territoires destinés à la fourniture de Toulon et de Marseille, sont la cause de nombreux litiges. En 1706, elles se trouvent ruinées. Actuellement, seul leur emplacement se laisse deviner sur le terrain. La glacier placée immédiatement sous le Pic de la Bertagne, correctement conservée, pourrait quant à elle, être impliquée dans les transports de glace vers Marseille via Gémenos, qui sont supposés exister dès 1650 et mentionnés sans conteste au début des années 1670<sup>12</sup>. Cependant, certains auteurs datent ce réservoir de 1710, ou même, du XIX<sup>e</sup> siècle (reconstruction ? réparations ? déplacement ?)<sup>13</sup>. Enfin, la glacier visible dans le parc des Encanaux (contreforts ouest de l'adret de la Sainte-Baume) pourrait être identifiée avec le « réservoir de la commu-

9. Pour plus de renseignements, cf. :

- 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais: entre nécessité et spéculation – mode d'exploitation de la glace naturelle en Basse et Moyenne Provence » dans 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU (dir.) « De Neiges... », *op. cit.*, p 211-227,

- 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « La glace à Draguignan sous l'Ancien Régime » dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var*, tome XLII, 2002, p 47-51,

- Jean PROUST, « Développement des glaciers provençaux au XVII<sup>e</sup> siècle et la glacier de Pelissanne » dans 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU (dir.) « De Neiges... », *op. cit.*, p 197-204.

10. 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « La glace à Draguignan... », *art. cit.*

11. 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.*, et Charles CASALS, Victor MOUSSON « La glace naturelle... », *op. cit.*

12. Dédutions de Y. Nedonsel (cf. Yves NEDONSEL, « Les glaciers de Fontfrège » dans *Le monde Alpin et Rhodanien*, n° 2/3, 1981, p 113-125) et mentions pendant le fermage de Pierre Bourgarel (Charlzes CASALS, Victor MOUSSON, « La glace naturelle... », *op. cit.*, p. 64).

13. François FLORY, *Histoire des glaciers de Fontfrège: 1642-1890*, chez l'auteur, années 1970 ou Yves NEDONSEL, « Les glaciers... », *art. cit.*

nauté » d'Auriol, qui fait l'objet de délibérations entre 1695 et 1703 (décision de construction et mise à ferme)<sup>14</sup>.

Pour la ferme de la glace de Toulon (fig. 1b), tous les renseignements concernant les lieux de production sont de caractère générique, les glaciers « de la Sainte-Baume » ou « de Fontfrège » étant considérées comme un même groupement aux destins communs<sup>15</sup>. La ferme est mise en place entre 1658 et 1672. À cette époque, des glaciers (au pluriel) fonctionnent déjà à Fontfrège où Antoine Achard, employé contractuel de M. de Venel, fermier d'Aix et futur fermier de Toulon, possède terres et bastide. La teneur de certains documents laisse même entendre que la Sainte-Baume fournissait de la glace à Toulon avant l'avènement des privilèges. En 1670-1671 une sommation concerne une glacière sise au « quartier de Meynargues (= Meynarguette), terroir de Signes », que A. Achard aurait construit sans autorisation. Entre 1672 et 1779-1788 (premier contrat et dernière ferme adjudgée pour Toulon), d'autres sites de production sont mentionnés par divers contractants : l'Hôpital (ou Mouringuère), Saint-Cassien (ou Col des Glacières ou Cros de Lans)... Pour chaque période de « fermage », le nombre des réservoirs mis ou maintenus en service est difficile à établir. Il peut être estimé à 4 au moins sur la foi du « Mémoire » de 1698-1700 (rapport récapitulatif sur la ferme de Toulon commandé par les échevins)<sup>16</sup>. Après 1700, la mainmise des familles Hermitte (de 1699 à 1760/1767) et Guérin (de 1760 à 1820/1830) sur la Sainte-Baume ne facilite pas la distinction entre les différents quartiers et réservoirs, leur gestion étant « globale ». Le fait que la ville de Toulon n'a jamais possédé en propre le foncier et les bâtiments nous prive aussi de certains documents (prix-faits de maintenance, rapports de remplissage...) qui pourraient expliciter la localisation et la datation des constructions.

Il faut attendre le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle et la reprise de la fabrication artisanale de la glace dans un contexte de commerce libre, pour avoir des indications plus précises sur la reconstruction de réservoirs anciens et la construction de réservoirs nouveaux. Partie des alentours de Meynarguette (colline aujourd'hui dite de « Vieille-Ville »), l'effervescence architecturale atteint tout le secteur et continue jusque dans les années 1880<sup>17</sup> (fig. 2). Il est donc fort possible que le bâti d'une majorité des réservoirs actuellement visibles date du XIX<sup>e</sup> siècle, mais que plusieurs d'entre eux occupent des emplacements investis dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Les critères de forme et de dimensions sont peu fiables pour établir une chronologie relative. Ainsi, l'aspect des pierres d'œuvre et la finition des encadrements des ouvertures de l'une des glacières de Fontfrège pourrait bien indiquer une construction initiale

14. AC Auriol, BB10 f°481-482, année 1695 et BB11 f°58, année 1703

15. 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.* et Jean PROUST, « Développement... », *art. cit.*

16. AC Toulon, FF177 - document imprimé.

17. Registres de 1810,1814, 1826,1833, 1882-1910 - documents conservés à Mazaugues.

Quartiers	Lubac ou Pivo(au)t		Pivo(au)t ou Gaudin		L'Ophelin	Mournguière ou L'Hôpital		Fonfrège ou L'Ombre	Fonfrège ou La Bastide		Cros de Lans ou Col des Glacières ou Col de Basset
	?	?							?	?	
Années											
1810	0 0								?	?	
1814	0 0								?	?	
	0 0								?	?	
1833	0 0				0 0*				0*	?	0*
	0 0				0 0				0	?	0
1857	0 0				0 0	?			0	?	0
1863	0 0				0 0	?			0	?	0
1870	0 0				0 0	?			0	?	0
1881-1882	0 0	0*				0			0	?	0
1884-1886	0 0	0	0			0			0	?	0
	0 0	0	0			0			0	?	0
1891	0 0	0	0			0			0	?	0
1903-1904	0 0	0	0			0			0	?	0
1910-1911	0 0	0	0			0			0	?	0

Fig. 2 - Les glaciers mentionnées dans les matrices cadastrales et d'imposition du XIX<sup>e</sup> siècle.

datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la grande capacité de la cuve (1500 m<sup>3</sup>) qui paraît considérable pour cette époque. En revanche, les deux glaciers très enfouies et de petite capacité (200 à 300 m<sup>3</sup>), situées au quartier de l'Orphelin, ainsi que les deux glaciers bien apparentes hors sol et de capacités moyenne à très importante (600 m<sup>3</sup> et 2600 m<sup>3</sup>), situées au quartier de Pivaut, sont toutes les quatre des constructions du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles témoignent probablement de disparités dans les moyens financiers de leurs commanditaires<sup>18</sup> mais, aussi, de différences dans leurs conceptions du « réservoir moderne » et dans leurs ambitions de négociants. Les révisions du cadastre, les changements des propriétaires, l'évolution des toponymes, la fluctuation des limites et le glissement des emplacements des quartiers, compliquent également, très souvent, l'identification des lieux et des bâtiments.

#### *La répartition des propriétés foncières et bâties au début du XIX<sup>e</sup> siècle*

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les registres des biens fonciers et immobiliers de Meynarguette, puis de Mazaugues, font donc état de glaciers ruinés, de glaciers restaurés ou bien de glaciers/constructions nouvelles. En 1810<sup>19</sup>, les Guérin possèdent des bâtiments divers : maison avec cour à Fontfrège, maison, aire à battre et four à chaux à La Garnière, bergerie, maison et bastide à « Pradon », deux glaciers avec leurs bassins de gel (dits « glaciers ») à « Lubac ». Ces quartiers se situent dans les sections A et C de Meynarguette appelées « Ubacs » et « Mourenquière », devenues les sections F et H de Mazaugues appelées « Vieille Ville » et « Glaciers et Sainte-Baume ». C'est dans ces deux sections que se trouvent les réservoirs actuellement connus. En 1810, la famille Guérin possède aussi des terres (labours, essarts, pâtures, friches, bois et pins) disséminées dans les trois sections qui composent le finage de Meynarguette. Nous comptons parmi ces propriétaires les « hoirs » de Louis fils de « feu » Joseph (anciens fermiers de la glace, l'un pour Marseille et l'autre pour Toulon), Joseph frère de Louis et Suzanne V<sup>ve</sup> Marin, tous établis à Toulon. Odisson ou Odelon et Pierre dit « tue », éleveurs/cultivateurs établis à Meynarguette, possèdent des terres dans la section B (dite de la Taoule), jugée comme la plus escarpée du finage<sup>20</sup>. Les Guérin, hommes d'affaires modestes<sup>21</sup>, sont donc restés, majoritairement, attachés à la ville dont ils sont issus. Les autres propriétaires des sections A/F

18. Le chevrier signois Bonasse, le propriétaire marseillais Maurin et le maçon rougiérois Revest.

19. « Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés bâties et des propriétés foncières de Meynarguette, années 1810-1813 ».

20. Il s'agit de la section limitrophe avec Mazaugues décrite comme rocailleuse et ravinée dans les enquêtes qui ont précédé la réunion de deux communes (Philippe HAMEAU, « La dernière année de Meynarguette » dans *Cahier de l'ASER* n° 10, 1997, p 91-95).

21. Des aubergistes qui se convertissent à un négoce local, comme d'ailleurs les Hermitte, leurs prédécesseurs.

et C/H sont domiciliés à la Cadière, au Beusset, à Signes, à Nans, à Aix ou à Marseille. Seul un éleveur, un Reboul<sup>22</sup> installé à la ferme de La Croix, est désigné comme venant de Mazaugues. Deux groupes se distinguent parmi ces personnes : les nobles et les notables ruraux devenus citadins, et les paysans enrichis, capables et désireux d'investir dans l'achat de terres ou le financement d'entreprises. Parmi les premiers, nous citerons les Venel d'Espinassy, famille qui possède encore bon nombre de parcelles dans la partie orientale de la Sainte-Baume et les Tressemanes, ancienne famille de Meynarguette, qui a essaimé à Aix, à Toulon, à Marseille sans se défaire de la propriété et sans négliger la maintenance de ses bastides, ses fermes et ses terrains cultivables et boisés. Parmi les seconds, nous citerons les Ventre, les Canourgues, les Blanc, les Basset, les (R ?)icard ou les Bonasse, tous appelés (à un moment ou un autre) « ménagers de Signes ». Laurent et Sauveur Canourgues sont, en sus, régulièrement surnommés « gavots ». Un I (ou J ?) Canourgues (est-ce Jean, le père de Laurent ?) est néanmoins maire de Meynarguette en l'an XI<sup>23</sup>. Pons Basset, propriétaire d'une maison et de la plupart des parcelles au Cros de Lans, est inscrit tantôt comme « ménager », tantôt comme « marchand », ce qu'il deviendra vingt ans plus tard<sup>24</sup> en lançant son entreprise de glace à partir de la Sainte-Baume.

Le « classement parcellaire... » de 1810 ne mentionne finalement que l'existence de deux glacières à « Lubac », parcelle C43, qui appartiennent aux Guérin. Le registre de 1814 n'en mentionne qu'une sous le nom des mêmes propriétaires. Ces bâtisses sont identifiables, probablement, aux deux réservoirs qui font face à la ferme et à la chapelle de Pivaut. La ferme (bastide « Les Glacières » dite de « Pivo[au]t ») est connue depuis l'année 1825 au moins<sup>25</sup> mais la chapelle n'est construite qu'en 1881 par le marseillais Joseph Maurin, apparemment nouveau propriétaire des lieux<sup>26</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle,

22. Nous connaissons des Reboul qui ont été fermiers de la glace tant à Toulon (1690-1700 / AC Toulon, FF177) qu'à Marseille (1717-1720 / Charles CASALS, Victor MOUSSION, « La glace naturelle... », *op. cit.*, p. 119). L'anthroponyme est trop répandu pour tenter des rapprochements sans une étude approfondie de l'état civil mais ce fait peut tout aussi bien ne pas être une simple coïncidence.

23. Ce maire signe l'acte d'accusation pour brigandage (vol de figues et de raisins, dégradation de cabanons, incendies criminels) contre deux frères Guérin, cultivateurs à Meynarguette (AC Signes, 3U1-21). Devons-nous entrevoir des rivalités latentes entre les descendants des Guérin, des toulonnais, et les « bons » paysans locaux ou entre gens de Signes et gens de Meynarguette ou, peut-être, les deux ? Condamnés avec sursis et libérés, les deux Guérin sont « remis à la disposition du général commandant du département du Var ».

24. Livre de Mutations de Meynarguette, année 1833 - document conservé à Mazaugues.

25. Identifiée dans : 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, Philippe HAMEAU, « Tentative d'assassinat à Meynarguette », dans *Cahier de l'ASER* n° 4, 1985, p. 49-52. En 1896, une maison et un ménage de deux personnes sont encore recensés au « hameau de Pivot » (AC Mazaugues, F1, Dénombrement de la population). Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la chapelle de Pivaut servait pour la retraite des jeunes avant les cérémonies de la communion.

26. Un Maurin, Hyacinthe, a été fermier de la glace à Marseille en 1726-1728 (Charles CASALS, Victor MOUSSION, « La glace naturelle... », *op. cit.*, p. 131) et a eu à traiter avec le fermier de Toulon Hermitte. Est-ce un ascendant de Joseph ?

le secteur destiné à la production de la glace semble voué à l'agro-pastoralisme. En 1810, les quartiers de Fontfrère, Cros de Lans, l'Hôpital/ Mouringuière comprennent des pâtures, labours, essarts, prés, forêts, friches mais aucun « glacier ». Le recensement des troupeaux payant une taxe à Meynarguette, effectué cette même année<sup>27</sup>, nous apprend que Martin Ventre est imposé pour 465 brebis et 2 bêtes de labour tenues à Fontfrère Haut, un nommé Revest (un ascendant du futur entrepreneur de glace ?) pour 180 brebis et 2 bêtes de labour tenues à Fontfrère Bas, Jean-Louis Bonasse de Signes, dit l'Orphelin, pour 143 chèvres au Féraïl et aux Etroits, lieudits voisins du quartier où, quinze ans plus tard, le même contribuable exploitera deux glaciers<sup>28</sup>. Des descendants des anciens fermiers de la glace investissent aussi dans l'agro-pastoralisme. Ainsi, Laurent et Vincent Hermitte (père et fils) sont taxés pour 210 brebis, 120 chèvres et 4 bêtes de labour tenues à Paneïrolles (limite vers Signes), Guérin Odisson ou Odelon pour 120 brebis et 4 bêtes de labour tenues à la Taoule et Guérin Jean-Baptiste pour 150 brebis et 4 bêtes de labour tenues à l'Héritière (limites vers Mazaugues). Ceux des Guérin et des Hermitte qui sont restés en région rurale continueront ces occupations et nous les retrouvons inscrits en tant que bergers ou cultivateurs ou fermiers dans les dénombremens de la population de Mazaugues de 1851 et de 1876, ainsi que sur les listes des électeurs de 1877, de 1890 et de 1900 de cette même commune<sup>29</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le surnom « tue » désigne encore une branche des Guérin. Les Hermitte ont également essaimé à Signes. Un de leurs descendants, Hippolite, domicilié en 1851 au hameau de Meynarguette, est réputé comme fondateur des fifres et tambourins de Signes<sup>30</sup>, formation musicale locale qui reste encore célèbre.

### *Renouveau des entreprises et des entrepreneurs*

Le nombre de glaciers en état de fonctionnement s'accroît à partir de 1830 (fig. 3). Le cadastre de Meynarguette<sup>31</sup> indique qu'en 1833 trois contribuables voient leurs revenus imposables augmenter en raison de « constructions nouvelles » : Jean-Louis Bonasse pour des glaciers<sup>32</sup> aux Etroits

27. « État des troupeaux nourris sur les terres bordelières de Meynarguette, année 1810 », document conservé à Mazaugues.

28. Identification et datation de ces bâtisses à partir des données de l'affaire de justice mentionnée ci-dessus (note 25) et leur corrélation avec les données de terrain et celles des matrices cadastrales ('Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, Philippe HAMEAU, « Tentative... », *art. cit.*, et 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.*

29. AC Mazaugues, F1, 1851-1900.

30. V. SAGLIETTO, *La commune de Signes, étude archéologique et historique*, Cannes, 1935, 253 p.

31. Cf. note 24.

32. Apparemment deux unités si on se fie à la taxe estimée qui est le double que pour les deux autres propriétaires (270, soit 2x135 francs). En effet, sur le terrain, quartier de l'Orphelin, on voit autour d'un seul atelier deux réservoirs à une ouverture chacun. La « Matrice des Propriétés Bâties », Mazaugues, années 1882-1910 contracte aussi les deux réservoirs en un : « glacier, 2 ouvertures ».

(270 fr), Pons Basset pour une glacière au Cros de Lans (135 fr), et la dame Brun, veuve Ricard, de Marseille, pour une glacière à Fontfrège (135 fr). En revanche, le marchand drapier toulonnais Paban voit le revenu imposable de sa glacière sise sur l'adret de Signes<sup>33</sup> diminuer des deux tiers (200 francs au lieu de 600). Est-ce un réajustement dû à la multiplication des entrepreneurs ? De tous ces acteurs, seuls les Basset continueront le commerce de la glace jusqu'au déclin de l'activité. Ni le Toulonnais Paban, ni sa glacière n'apparaissent désormais dans les matrices des propriétés. Les Brun donnent des associés dans une entreprise de vente de glace de la Sainte-Baume mais ne sont plus notés comme propriétaires. Le Signois Bonasse ou ses héritiers semblent avoir liquidé leur affaire dans les années 1870. Entre 1882 et 1891<sup>34</sup>, les glaciers de « l'Orphelin » sont la propriété de Joseph Maurin et décrites comme étant « hors d'état ». Le même Maurin est aussi propriétaire des glaciers que possédaient les hoirs Guérin à « Lubac » ou « Glacières » (quartier appelé ensuite aussi « Pivo[au]t ») qui sont taxées pour « deux ouvertures » entre 1882 et 1891, font l'objet d'une réduction d'impôt entre 1891 et 1904 et sont mentionnées comme « ruinées » entre 1904 et 1906. Les « glaciers de Pivot » sont explicitement mentionnées dans un document de 1888 (correspondance concernant les chemins du secteur, cf. *infra*) et données, alors, comme la propriété d'un certain M Maur(n)ier<sup>35</sup>. Il est difficile de dire de quelles glaciers il s'agit. En effet, à cette époque, le secteur en comprend quatre : les deux anciennes (déjà existantes en 1810), situées face à la ferme et reliées par une remise/atelier, et deux plus récentes (mentionnées après 1880), dissociées entre elles et des bâtiments habités, et placées à proximité du cours d'eau du Petit Gaudin.

La famille Pivo(au)t n'apparaît pas dans les relevés de cadastre et les listes d'imposition. Il est vrai que les documents d'archives qui nous sont parvenus datent soit avant, soit après les événements qui la concernent. Toutefois, le lieu-dit, officieux, a été utilisé pour désigner la chapelle érigée près de la maison et le hameau qui s'y est développé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La famille nous est connue par un conflit de voisinage survenu en septembre 1825 et pompeusement appelé « tentative d'assassinat » et monté en affaire importante à cause de la véhémence des partis impliqués<sup>36</sup>. Les minutes de l'instruction et du jugement (qui n'intervient qu'en juin 1826) nous apprennent que l'accusé,

33. Ce réservoir pourrait être identifié à celui conservé aux abords du quartier du Gué de Latay sur l'actuelle commune de Signes. En juillet 1830 Paban fait la publicité pour sa glace « très dure » venant de Signes et transportée « dès suite » tant vers Toulon que vers Marseille (Laurent PORTE, « La glacière de Signes », *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var*, n° 45/2, 1993, p 91-92).

34. « Matrice des Propriétés Bâties », Mazaugues, années 1882-1910.

35. Il s'agit, probablement, d'une famille différente des Maurin, propriétaires dans le même quartier. Un domaine « de la Maunière » se trouve à Rougiers. Les actes que détient le propriétaire actuel indiquent que les bâtiments subsistants (bastide et bergerie) sont aménagés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lors du partage d'un domaine plus ancien entre plusieurs héritiers et acheteurs.

36. 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, Philippe HAMEAU, « Tentative... », *art. cit.*

Michel Pivot fils, est né à Marseille et son métier est marchand d'eau-de-vie. Michel Pivot dit habiter la bastide « Les Glacières » et se donne lui-même comme profession « marchand-glacier ». Les deux occupations ne sont point incompatibles. Le différend qui oppose ce propriétaire à des ouvriers de Signes et de Rougiers charriant une poutre à travers ses terres met en lumière la concurrence latente entre les professionnels de la glace. Michel Pivot voulait en fait empêcher la construction de deux nouvelles glacières en amont des siennes. Dans les correspondances échangées, les réservoirs en construction sont décrits comme appartenant aussi à des Marseillais. Dans les faits la situation est plus complexe. La localisation et la description de ces réservoirs nous amènent à les identifier à ceux du quartier de l'Orphelin près des Étroits, donc ceux du Signois Jean-Louis Bonasse qui ne possède les terres concernées que depuis octobre 1825<sup>37</sup> : il vient alors de les acheter à Marie Guérin, une des héritières des Guérin Joseph et Louis, fermiers de la glace pendant l'Ancien Régime. Le paysan Bonasse, chevrier de son état, s'institue donc propriétaire terrien et négociant en glace. Il arrive à se substituer aux anciens notables Guérin et à évincer le nouveau concurrent citadin Pivot. Bonasse ne fait pas souche dans le métier mais l'exerce assez longtemps et y acquiert assez de notoriété pour marquer les lieux en laissant son surnom comme toponyme.

Pons Basset est un autre Signois qui marque le lieu de son installation. Le Cros de Lans où il s'établit se situe sous le Baou de Saint-Cassien et le Joug de l'Aigüe ou le Baou et le Col des Glacières. Ce passage, obligé pour la descente vers Signes, sera désormais aussi nommé le « Col de Basset ». La famille s'installe du reste durablement dans le métier. La maison des Basset au Cros de Lans est mentionnée dès 1810. Elle connaît probablement des réfections en 1883 et est déplacée en 1891 (année où elle subit un incendie). Elle est imposée jusqu'en 1915. La glacière construite en 1833, leur appartient encore en 1903 et est imposée jusqu'alors « pour trois ouvertures ». Après 1903, les Basset possèdent au Cros de Lans un réservoir imposé « pour une ouverture ». En 1911, celui-ci est mentionné comme « démolé ». Entre temps, en 1870, un descendant de Pons, François, entame la construction d'une nouvelle glacière<sup>38</sup> située entre le Cros de Lans et Fontfrège (actuel quartier de l'Ombre ?). Un « mineur » (constructeur de mines) italien travaille pour lui en 1873<sup>39</sup>. Entre 1883 et 1903, cette glacière est imposée « pour deux ouvertures ». Dans la matrice des propriétés bâties de Mazaugues établie pour les années 1920-1930, un François Basset est toujours inscrit comme « marchand de glace à Signes » mais n'a plus ses propriétés foraines à la Sainte-Baume. Les nouveaux propriétaires de ces terres, les Ro(a)gon, villageois aisés, et Jules Aurran, descendant d'une famille de « marchands de bois »<sup>40</sup>, résident à Mazaugues.

37. Livre des Mutations de Meynarguette, inscription en avril 1826.

38. Matrice des Propriétés Bâties, Mazaugues, 1882-1910 et 1920-1930.

39. Il s'agit de Pierre Forestello qui prend son livret de travail à Mazaugues.

40. Dénombrement de la population - AC Mazaugues, F1 - années 1851, 1876, 1901.

Pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les voisins des Basset sur l'ubac de la Sainte-Baume sont les Revest de Rougiers et les Gaut(h)ier-Laisse de Marseille. Les Marscillais Maurin possèdent des terres un peu plus à l'est. Le quartier emblématique pour la production de la glace, celui de Fontfrège, est marqué par l'activité de Louis Revest, un ancien entrepreneur de maçonnerie. Nous avons vu que les terres de la bastide/bergerie de Fontfrège ont accueilli des réservoirs à glace et des bassins de gel dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et tout au long de l'Ancien Régime. Ensuite, le centre de la production se rapproche de la colline portant le village de Meynarguette pour revenir en force sur son premier secteur de prédilection vers 1850. A cette époque Louis Michel Sébastien Revest y possède « deux usines dites glacières »<sup>41</sup> sises sur la même parcelle que celle construite par M<sup>me</sup> Brun/Ricard dans les années 1830<sup>42</sup>. Entre 1850 et 1880, l'activité de Louis Revest à Fontfrège est indirectement documentée par ses démarches pour l'ouverture, le classement et l'entretien de certains chemins<sup>43</sup>, par ses initiales gravées sur le linteau de l'ouverture murée de la glacière la plus proche de la bastide de Fontfrège (inscription: R 1863 L), par la reproduction de cette même bastide, de la grande glacière qui lui fait face et de ses bassins gelés dans une aquarelle des années 1860<sup>44</sup>, par la présence aux glacières, en été 1873, d'une équipe de sept ouvriers italiens (deux terrassiers et cinq « journaliers » : manoeuvres ?) venant de Turin et travaillant pour Revest<sup>45</sup>, par une lettre datée d'avril 1878 et faisant état de la dissolution de la société « Brun, Gaut(h)ier-Laisse et Revest » et de son remplacement par la société « Revest, père et ses fils » et enfin par l'affiche de janvier 1882 concernant la saisie sur ses biens suite à la faillite de son ex-associé Brun<sup>46</sup>.

Publiée à Brignoles, l'annonce de vente par expropriation de 1882 fait état de l'existence au quartier de Fontfrège d'une « maison d'habitation, composée de deux bâtiments attenants, basse-cour, bergerie, écurie et grenier à foin » et de « quatre glacières pour la fabrication de la glace dont trois en bon état ». La Matrice des Propriétés Bâties recense en cette même année quatre glacières inscrites au nom de Louis Revest et imposées pour deux, six,

41. Conseil municipal du 23/01/1857 - AC Mazaugues, O, Voirie: rapports, décisions, correspondance privée et officielle - période de: années 1850 à 1930 - liasse conservée à la mairie de Mazaugues.

42. Matrice des Propriété Bâties, Mazaugues, 1882-1910.- Les Brun/Ricard n'apparaissent pas dans cette matrice. Jusqu'en 1877, ils sont pourtant associés avec Gaut(h)ier-Laisse et Revest pour le voiturage et la vente de la glace récoltée à Fontfrège (correspondance privée - avril 1878). Leur glacière a-t-elle été, par la suite, achetée ?

43. AC Mazaugues, O, Voirie.

44. Il s'agit d'une œuvre de l'artiste local Benin qui nous a aussi laissé des reproductions de la « glacière de Basset » au Cros de Lans ainsi que de deux glacières au quartier de l'Ombre - ces documents nous ont été signalés par M. Jacques Magnan, Marseille, qui a eu l'amabilité de nous faire parvenir des copies.

45. Délivrance de livrets de travail - AC Mazaugues.

46. Les deux derniers documents sont publiés dans 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, *L'artisanat...*, op. cit. Ils nous ont été communiqués par M. Bence, Rougiers.

une et une ouvertures. À partir de 1886/1887 ces biens sont inscrits au nom de son fils, Théophile Revest, ingénieur, domicilié au 2 rue de la Glace à Marseille, aux entrepôts donc tenus par la famille au moins depuis les années 1870 et où résidait, au moment de l'expropriation, un autre des fils Revest : Jules. Le troisième frère, Gabriel, est domicilié à Toulon où, d'après l'annuaire du Var de 1884, se trouve aussi un entrepôt de l'entreprise situé à la rue de la République. En 1888, c'est depuis Toulon qu'un E. Revest écrit au maire de Mazaugues pour régler des questions de voirie et de voisinage<sup>47</sup>. Les glaciers des Revest sont taxés jusqu'en 1904, année où deux d'entre elles sont mentionnées comme étant murées. L'entreprise semble donc s'être momentanément remise des péripéties financières du début des années 1880. L'épisode de la construction et de la très courte exploitation de la grande glacière au quartier de Pivaut (chantier attribué aux Revest) intervient aussi dans l'intervalle des années 1875-1900<sup>48</sup>. En 1922, les Revest commencent à vendre leurs biens : aux Ro(a)gon et aux Long de Mazaugues, puis aux Racine, négociants de Marseille, qui récupèrent notamment la bastide de Fontfrège, habitation taxée alors pour 20 ouvertures. Ce sont les Racine et leurs héritiers qui possèdent actuellement la quasi totalité des parcelles qui abritent les glaciers.

Voisins directs des Basset et des Revest, les Gaut(h)ier-Laisse ont développé le secteur dit de l'Hôpital/Mouringuière. Dans le « Classement... » de Meynarguette de 1810 (o.c.) les terres de labour, les essarts et les friches de ces quartiers appartiennent aux Guérin, aux Ventre, aux Canourgues, aux Tressemanes et aux hoirs de Joseph Segond Descederon du Beausset, propriétaire forestier connu par les longs procès qui l'ont opposé au début du XIX<sup>e</sup> siècle à plusieurs communes dont Signes<sup>49</sup>. Gaut(h)ier apparaît autour de 1850, au moment du différend au sujet des chemins (cf. *infra*) qui l'oppose à Revest dont il est pourtant l'associé. Cette collaboration « pour la vente seule » ne cesse qu'en 1877 suite à la retraite de Gaut(h)ier (lettre manuscrite de L. Revest). En 1882, après la faillite du troisième associé, Augustin Brun, et la saisie sur les biens des Revest, « Laisse Jean-Baptiste époux Gauthier » réapparaît à Mazaugues où il est imposé pour une maison (trois ouvertures) et deux glaciers (une ouverture chacune) au quartier l'Hôpital (Matrice des propriétés bâties). L'état de ces édifices est noté comme « très bon ». Le revenu imposable des glaciers est « réduit » en 1904. En 1910, elles sont notées comme étant en « démolition ». Le même contribuable possède une maison à quatre ouvertures à Fontfrège, inscrite comme « construction nouvelle » en

47. AC Mazaugues, O, Voirie.

48. Bâtie – de réputation – entre 1875 et 1885, sous la surveillance du maître-maçon italien monsieur Marc, cette glacière aurait été utilisée deux années seulement, permettant tout de même à son propriétaire d'amortir sa mise de fonds. La tradition est tenace et les historiens locaux (dont F. FLORY, « Histoire... », *op. cit.*) l'ont répétée et répandue. Les derniers fermiers du domaine de Pivaut (des Portalier du Plan d'Aups) s'en rappellent. Les descendants actuels de la famille Revest en parlent comme d'un événement incontestable.

49. AD Var, 7P7, Eaux et Forêts.

1883, et une glacière non imposable (« réduction » et « démolition » entre 1904 et 1910) au même quartier, que nous pouvons identifier, probablement, au réservoir de Fontfrège le plus éloigné de la bastide et le plus proche du quartier de l'Hôpital/Mouringuère. En 1925, Gaut(h)ier-Laisse est encore imposé pour ses maisons à l'Hôpital et à Fontfrège mais pas pour ses glacières. Il côtoie alors les Racine qui ont acheté plusieurs biens des Revest mais aussi les propriétés de la veuve Maurin à « Glacières et Sainte-Baume », soit entre Ville Vieille et Pivo(au)t. Les anciennes glacières de « Lubac » et celles de l'Orphelin mises à part, les Maurin ont été aussi les propriétaires de l'une de deux glacières construites près du cours d'eau du Petit Gaudin : celle à laquelle est accolé un atelier. Cette glacière est imposée pour deux ouvertures entre 1882 et 1906 ; elle est alors mentionnée comme « ruinée ».

### *La fin de l'activité*

Durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, nous pouvons donc recenser une douzaine de réservoirs sur l'ubac oriental de la Sainte-Baume qui sont considérés comme étant opérationnels : la moitié dans le secteur « ancien » de Fontfrège – l'Ombre – Cros de Lans, soit entre le Joug de l'Aigue et le chemin Mazaugues-Plan d'Aups et l'autre moitié dans le secteur plus nouvellement investi, allant des contreforts de Ville Vieille au vallon du Petit Gaudin. Les propriétaires de ces réservoirs sont tant des citadins, des Marseillais, que des habitants des villages limitrophes du massif. La donne change autour de 1900. Les Signois Basset retirés et les Rougiérois Revest installés en ville, ce sont des Marseillais qui s'emparent de la plupart des propriétés. Ils en font, en grande partie, des résidences secondaires. La ferme de Pivo(au)t est louée pendant quelques décennies en tant qu'exploitation agricole. Une scierie s'installe épisodiquement aux alentours de Fontfrège. Les Long ou les Aurrans de Mazaugues développent des entreprises forestières. L'artisanat de la glace, en tant qu'activité économique et élément constituant d'un art de vivre, tombe dans l'oubli.

### L'ASPECT DES BATIMENTS

Contrairement à ce qui arrive pour certaines des glacières qui approvisionnent Arles, Marseille ou Draguignan, les réservoirs de la Sainte-Baume ne sont pas décrits dans les archives publiques et nous n'avons pas encore découvert d'archives privées qui donnent des détails sur leurs aspects, technique et architectural<sup>50</sup>. Les renseignements dont nous disposons sont,

50. Nous avons exploité ce type de renseignements pour Arles ou pour Draguignan ('Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.*, et « La glace à Draguignan... », *art. cit.*) – Charles CASALS et Victor MOUSSION, « La glace naturelle... », *op. cit.*, ont aussi présenté un certain nombre de prix-faits et expertises qui concernent des réservoirs approvisionnant Marseille.

comme pour les localisations et les datations, de caractère générique et imprécis. Ainsi, le fermier de Toulon des années 1730-1760 (un Hermitte) parle des dépenses en pierres, tuiles et journées de travail, faites annuellement pour entretenir les « fossés » (= les bassins de gel) et le « couvert » (= la toiture) de ses réservoirs dont un a 36 pans (soit environ 9 m) de profondeur<sup>51</sup>. Les documents concernant la construction et la démolition des glacières du Plan d'Aups<sup>52</sup> mentionnent aussi et surtout le terrain, le type et le prix des matériaux de construction, le nombre et le coût des journées de travail mais s'attardent peu sur la nature et l'aspect du bâti. Le plus souvent, c'est à l'occasion d'expertises ou de devis de réparations que ces sujets sont abordés avec, alors, un souci d'exactitude qui procure une profusion de détails. C'est le cas pour les glacières destinées à la fourniture de Draguignan et pour plusieurs glacières de la ville d'Arles<sup>53</sup>.

L'expertise de deux glacières du district de Marseille, opérée en 1702 suite à leur achat par les fermiers<sup>54</sup>, est un bon exemple de ce genre de document. Il s'agit du réservoir du Pont de Joux (entre Roquevaire et Auriol) et de celui du sieur de Collongues situé à Simiane « sur la route d'Aix ». Pour chacun sont mesurés « l'empannement » au sol et la longueur ou circonférence des murs périphériques (les « murailles »), la profondeur et les diamètres supérieur et inférieur de la cuve, la profondeur et le diamètre du puits perdu (« l'esponge »), la longueur et la hauteur du canal d'évacuation des eaux de fusion (« l'égout »). Le premier réservoir a une toiture en pierre, voûtée, sur laquelle sont directement placées les tuiles du couverture, le deuxième est couvert d'une charpente en bois que soutient un arc doubleau en pierre. Tous les deux possèdent un atelier (ou « loge ») qui leur est accolé. De puissants soutènements entourent le réservoir de Simiane. Tous ces éléments sont les composantes d'une glacière comme on en trouve aussi sur l'ubac oriental de la Sainte-Baume à quelques détails près. Les bâtiments subsistants de ce groupement sont, par exemple, tous cylindriques et non pas tronconiques, couverts de voûtes en coupole, ne disposant pas de puits perdus mais de pavages lâches qui laissent l'eau de fonte s'infiltrer dans le sol ou vers un canal d'évacuation. Les tuiles du couverture sont posées sur la coupole sans l'intermédiaire de pièces en bois mais avec l'aide d'arçonniers bâtis qui transforment l'extrados sphérique en volume conique.

Quelques documents figuratifs illustrent l'état et l'environnement de certaines glacières de la Sainte-Baume pendant les dernières décennies de leur exploitation. Il s'agit de documents d'une extrême valeur, tant à cause de leur

51. AC Toulon, HH39, années 1749-1754.

52. AC Marseille CC2124 et AD BdRh 364E (M<sup>e</sup> Lombard) - documents présentés dans Charles CASALS et Victor MOUSSON, « Les glacières du Plan d'Aups », *Le Plan d'Aups*, sans date, 47 p.

53. 'Ada ACOVITSÍOTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.*, et « La glace à Draguignan... », *art. cit.*

54. AC Marseille, CC2121.

rareté qu'à cause de la précision des représentations. Les trois aquarelles de Benin (années 1860<sup>55</sup>) montrent trois quartiers différents, avec, chaque fois, les bâtisses placées sur un deuxième plan pour mettre en exergue le paysage particulier qui les entoure. Sur la première aquarelle (fig 3), la « glacière de la



Plan et coupe de la glacière de Fontfrège 2

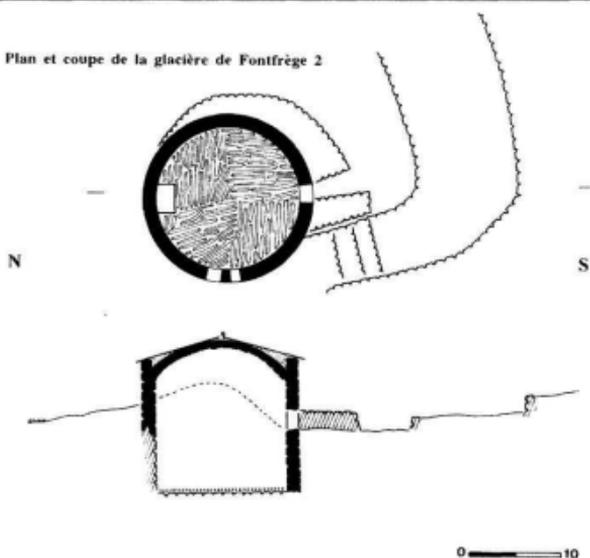


Fig. 3 - « La glacière de la Bastide » (Fontfrège n° 2<sup>56</sup>): aquarelle de Benin, collection J. Magnan, cliché ASER – plan et coupe du réservoir, relevés ASER.

55. Cf. note 44.

56. La numérotation des réservoirs est celle adoptée dans 'Ada ACOVITSÍÓTI-HAMEAU, « L'artisanat... », *op. cit.*

bastide », celle qui fait face à la demeure de Fontfrège, dresse ainsi sa silhouette large et basse au bord de vastes bassins de gel (quatre bassins consécutifs séparés par des murets). Tout près se trouvent les deux corps des bâtiments résidentiels. Toutes les bâtisses et les arbres au ras des berges se reflètent dans l'eau. Un personnage féminin se tient aussi au bord de l'étendue inondée et paraît perdu devant son immensité. La ligne d'horizon est occupée par des collines basses. La deuxième aquarelle (fig. 4) appelée « gla-

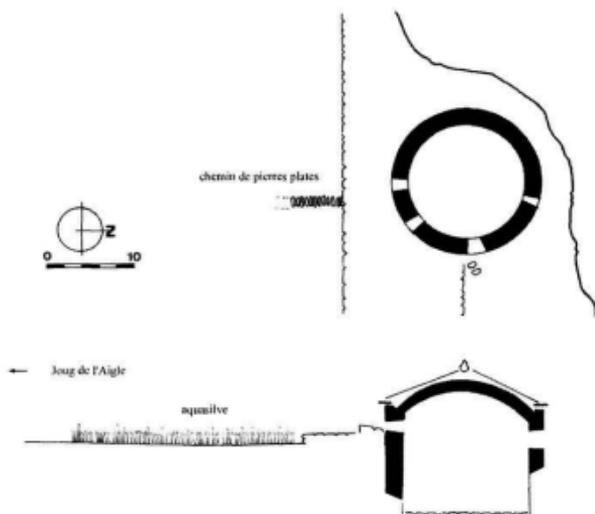


Fig. 4 - « La glacière de Basset » (Cros de Lans n° 2); aquarelle de Benin, collection J. Magnan, cliché ASER - plan et coupe du réservoir, relevés ASER.

cière de Basset » présente la plus grande des trois glaciers au quartier de Cros de Lans. Sa construction ressemble à celle de la vue de Fontfrège: les bassins sont au premier plan. Deux bâtisses trapues (réservoir et maison) sont placées sur les berges et se reflètent dans l'eau. Un personnage devant la maison paraît aussi perdu que celui de Fontfrège. Le Baou de Glacières (ou de Saint-Cassien) domine le site par son double sommet escarpé. La troisième aquarelle (fig. 5) représente les deux glaciers du quartier de l'Ombre.

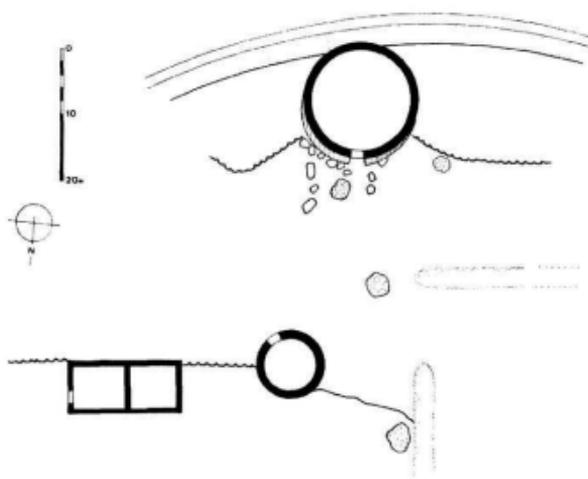


Fig. 5 - « Les glaciers de l'Ombre » (Ombre n° 1 et Ombre n° 2): aquarelle de Benin, collection J. Magnan, cliché ASER – plans des réservoirs, relevés ASER.

Elles sont placées au sein d'une végétation dense mais nous devinons d'un côté et de l'autre les terrassements puissants qui forment les bassins de gel. Les deux réservoirs se font face. La bâtisse qui semble les relier est en fait une construction indépendante, située sur la rupture de pente aval du bassin/prairie qui sépare les cuves. Nous pouvons nous rendre compte de l'ampleur et de la nudité de ce bassin/prairie à travers deux photographies prises dans les années 1920<sup>57</sup> où des chasseurs posent devant ou évoluent autour du plus petit des réservoirs (fig. 6). L'aspect de l'environnement mis à part, des détails de



La glacière de l'Ombre n° 2 et le bâtiment auxiliaire, collection et cliché M. Bence, reproduction ASER.



Chasseurs devant la glacière de l'Ombre n° 2, collection et cliché M. Bence, reproduction ASER.

Fig. 6

57. Collection de M. Bence de Rougiers qui a bien voulu nous confier ces clichés.



Fig. 7 - La glacière de Basset (Cros de Lans n° 2) en activité, collection J.-P. Giannoni, cliché ASER.

construction aujourd'hui disparus apparaissent sur ces clichés : le couverture en tuiles rondes et les pans définis par les arêtiers du toit de la glacière, les blocs de pierre formant un « chemin » sur le bassin, l'aspect général de la bâtisse indépendante et l'auvent végétal qui la précède. Enfin, des habitudes de la vie locale sont évoquées par ces photographies : elles immortalisent une expédition de chasse, accueillie, probablement, par les propriétaires des lieux.

Le dernier document, une carte postale, présente de toute évidence, la plus grande des glacières du Cros de Lans, celle imposée pour trois ouvertures (fig. 7). Nous en connaissons deux exemplaires. Un d'eux est expédié de Saint-Zacharie et signé par un Maur(n)ier (de la famille qui possédait des biens à Pivo(au)t en 1888 ? : cf. *supra*). L'expéditeur situe le bâtiment sous le « Baou de Fontfrèges » et le nomme expressément : « Ste Baume. Glacière de Basset. Un rapide aperçu des glacières de la Ste Baume actuellement en usage. C. Maunier ». Sur ce document<sup>58</sup>, la glacière encore visible et bien conservée au Cros de Lans est aisément reconnaissable par sa toiture en cône aplati à plusieurs pans, par son épi fatal à deux pièces, par l'emplacement et la courbe de ses ouvertures, par les barres rocheuses qui la surmontent. De vastes

58. L'existence de cette carte postale nous a été signalée par J.-P. Giannoni, Néoules, qui a eu l'amabilité de nous permettre sa reproduction. Nous l'en remercions.



Fig. 8 - Ouvriers sur un bassin au pied du Baou des Glacières (réservoir de Basset ou Cros de Lans n° 2), collection et cliché J.M.Thenoux, reproduction ASER - Ci-contre: dessin au trait d'un des personnages travaillant avec le pic-crochet - Encart: les outils de l'ouvrier en glace: ciseau, pic-crochet et batte à damer.

bassins gelés entourent le réservoir, chacun avec sa voie de planches qui mène à une ouverture et dont nous pouvons encore voir le soubassement en pierre sur le terrain. Ces voies sont autant des glissières pour les chargements de glace, comme le montrent les traces de rails sur celle qui figure au premier plan de la vue présentée. Une double série de poteaux (porteurs de cables ?) longe la voie en aval du bassin. Le plateau en bois d'un chariot ou wagonnet est stationné au niveau de l'ouverture; un ouvrier à côté semble le surveiller. La scène évoque l'organisation du travail autour du réservoir en période hivernale, avec des équipes qui cassent la glace sur les bassins, d'autres qui remplissent et conduisent les containers, d'autres encore qui font basculer « l'or blanc » dans les puits où des confrères s'occupent du conditionnement par compactage.

Une photographie suggestive de la même époque et des mêmes lieux<sup>59</sup> nous montre justement les phases de travail en amont du remplissage (fig. 8):

59. Cette photographie nous a été signalée par J.-M. Thenoux, *Le Plan d'Aups*, que nous tenons à remercier.



a)



b)

Fig. 9 - Pic à glace: de l'outil géant à l'outil miniature

a) Pic à dents encore en usage aux Glacières des Alpilles, usine à glace de Saint-Rémi-de-Provence, démonstration M. Jonchère, cliché ASER.

b) Ouvrier des Glacières des Alpes (lacs semi-artificiels de montagne) montrant le pic à dents et le crochet qu'il utilisait pendant son activité (années 1920), photographie publiée dans: G. Mathieu, 1999, « Maître des Glacières dans le Haut Buëch », *Mémoire de la Drôme*, Lus-la-Croix-Haute, p. 43, cliché de l'auteur.

au pied du Baou des Glacières (en arrière-plan donc de la vue présentée par la carte postale) onze ouvriers dont deux femmes, sont occupés à casser et à tirer la glace formée sur le bassin. Les travailleurs marchent sur des planches et utilisent des pics-crochets à très longs manches (longueur du manche = stature de l'opérateur) pour faire glisser les blocs vers les bords du bassin. Deux seuls personnages sont équipés d'outils pour la découpe: une scie, aussi longue que les pics-crochets et à une seule poignée, et une hache (cran-tée?) maniée à deux mains. Pas de trace du pic à plusieurs dents, cher aux ouvriers des glacières alpines mais aussi – la taille impressionnante en moins – aux fabricants et détaillants de glace d'usine (fig. 9). Pas de trace non plus du crochet classique: simple et en une seule pièce pour les détaillants, plus robuste et plus complexe, genre de harpon pour manœuvrer les gros blocs, pour les ouvriers en glace en montagne. L'habillement des travailleurs n'a rien de spécifique non plus, mises à part les surépaisseurs des tissus qui enserrrent parfois les épaules, la taille ou les mollets. Malgré la mise en œuvre d'un art de bâtir et des aménagements élaborés, la récolte et l'entreposage de la glace se font donc avec les moyens du bord: outils bricolés, habits communs, passages instables... Seuls les dispositifs pour faire glisser les charges jusqu'aux orifices de remplissage du réservoir laissent entrevoir une tendance vers la mécanisation de la chaîne opératoire. Dans le cas de la Sainte-Baume, cette tendance n'a pas eu le temps d'aboutir.

#### LES ROUTES DE LA GLACE (fig. 10)

La praticabilité des chemins et la liberté de passage sont essentielles pour la réussite de ce commerce. La difficulté des transports due à la longueur des distances et au mauvais état ou à l'absence de tracés compte, par exemple, parmi les facteurs qui empêchent un approvisionnement régulier de Marseille en provenance de la Sainte-Baume<sup>60</sup>. L'approvisionnement de Toulon, ville qui se fournit de droit à Signes, Meynarguette et Saint-Cassien dès le XVII<sup>e</sup> siècle, demande tout autant d'adresse mais le trajet est moins long. Dès les débuts du commerce institutionnalisé, les convois de glace pour Toulon passent, de toute évidence, par l'adret de la montagne. Ils joignent la ville soit par le Val Dardennes (trajet plus ancien traversant la lisière orientale du plateau de Siou-Blanc et le territoire du Revest), soit par les gorges d'Ollioules (trajet empruntant le chemin de Cuges et le plateau du Camp). Dans les deux cas, les convois partent vers l'amont, franchissent le Col des Glacières, passent le Pont du Diable sur la rivière Latay et dévalent l'adret vers la plaine de Signes et le plateau du Camp. Des convois dirigés licitement

60. Pour les problèmes juridiques et pratiques autour des territoires de fourniture de Marseille et de Toulon, voir 'Ada ACOVITSIÓTI-HAMEAU, « Boire frais... », *art. cit.*, et Charles CASALS et Victor MOUSSON, « La glace naturelle... », *op. cit.*

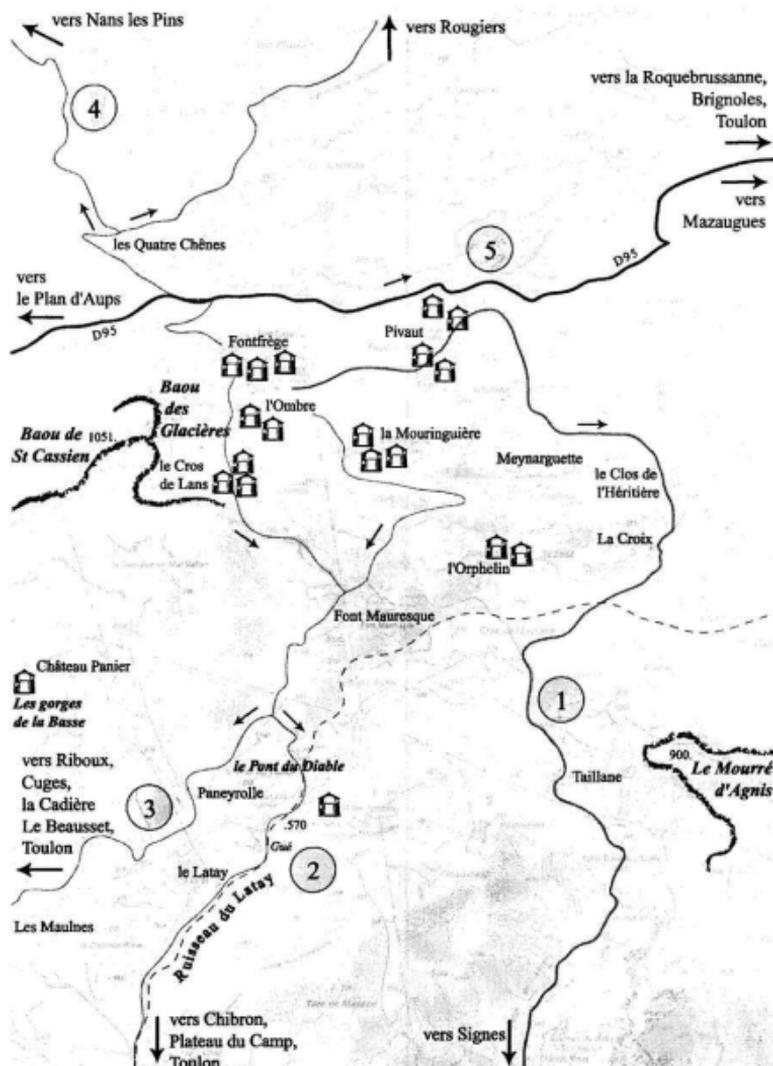


Fig. 10 - Les « routes de la glace » autour du Joug de l'Aigue.

- 1) des glaciers à Signes/village par Meynarguette
- 2) des glaciers à Signes/Chibron par le Latay
- 3) des glaciers à Toulon et/ou à Marseille par le « Chemin de Cuges »
- 4) le chemin par Nans et Auriol
- 5) le chemin par Mazaugues et la Roquebrussanne.

(accords partiels ou tractations ponctuelles<sup>61</sup>) ou illicitement de la Sainte-Baume à Marseille, ceux venant du Plan d'Aups (années 1670-1690) passent à Gémenos<sup>62</sup>; ceux voiturés de temps à autre par les fermiers de Toulon siégeant à Fontfrège semblent bien emprunter le « chemin de Cuges ». Cette voie est pratiquement utilisée jusqu'à la fin de l'exploitation des glaciers du secteur.

Ainsi, Louis Revest transporte sa glace vers la côte de cette façon jusqu'en 1857 au moins. Après le Latay, ses convois empruntent le « chemin charretier Nans-Signes » qui part vers l'ouest et traverse les territoires de Cuges, du Beausset et de La Cadière<sup>63</sup>. François Basset utilise encore ce même trajet en 1888. Cette année-là, il écrit une lettre de protestation au maire de Mazaugues qui lui demande de participer à l'entretien du chemin reliant la Sainte-Baume à Mazaugues via Meynarguette, en partant donc vers l'est. En effet, Basset aurait préféré pratiquer ce dernier chemin<sup>64</sup> qui contourne le Col des Glacières et Meynarguette, aboutit à la ferme de Taillane et gagne le village de Signes directement, par le vallon du Raby. Malheureusement, un des propriétaires à Pivo(au)t l'empêche de suivre ce trajet en lui interdisant la traversée de ses terres. Pour pallier ce contretemps, Basset se voit obligé de « louer » les passages par le Latay et par Chibron, d'emprunter donc des chemins qui mènent à la partie ouest du territoire de Signes, près du chemin de Cuges, du plateau du Camp et de la route de Toulon. « Pourtant », écrit François dans sa lettre, « dans mon jeune âge j'avais toujours entendu dire à mon pauvre père et grand-père qu'il y avait un chemin du Plan d'Aups à Mazaugues qui nous était due (sic) »<sup>65</sup>. Si le maire déclare que les Basset peuvent utiliser le tracé oriental du chemin pour Signes, ceux-ci veulent bien participer financièrement à son entretien mais pas dans le cas contraire. Une telle attitude s'explique par le fait que les Basset ont apparemment leurs entrepôts à Signes même et préfèrent donc le tracé qui mène à l'agglomération. Dans tous les cas, ils partent vers l'amont de leur exploitation de glace et traversent ensuite l'adret de la montagne.

61. Comme par exemple en 1733, 1748, 1775... – correspondance entre échevins, AC Marseille, CC2121.

62. AC Marseille CC2121, CC2124, CC2127: plusieurs comptes-rendus détaillés des charrois de glace.

63. AC Mazaugues, O, Voirie. - Ce « chemin de Cuges » passe alors au même endroit qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit au sud de « la montagne appelée Castel Panier » et des quartiers de Paneiroles, La Basse et La Glacière [AC Signes, CC18, année 1756, f<sup>o</sup> 685, biens cadastrés du bourgeois Jean-Pierre Passaire (ou Passart? : nom d'un régisseur de la ferme de Marseille en 1728-1732)] - la glacière mentionnée en cette année est dite « en ruine ».

64. Il s'agit du chemin rural dit « de La Ciotat », ainsi décrit dans la circulaire préfectorale de 1839 (année de rattachement de Maynarguette à Mazaugues): « commence au Pont de la Laouvo sous le chemin vicinal Mazaugues - Rougiers, n<sup>o</sup> 2; passe par le hameau de Meinarguettes, par les bastides Salomone et la Croix; se termine à bastide Taillane, point limitrophe entre Mazaugues et Signes » - AC Mazaugues, O, Voirie.

65. AC Mazaugues, O, Voirie - correspondance privée.

Les trajets partant vers l'aval de l'ubac et gagnant la route de Marseille en passant par Nans ne semblent pas être habituellement utilisés avant le milieu ou la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Clarius Chartier (septuagénaire dans les années 1980) témoignant par écrit sur le trajet emprunté par son grand-père Lazare Bosc, reconstitue bien une « route de la glace » qui gagne Nans et la vallée du Cauron en suivant les ondulations du plateau de la Lare, puis Marseille par la vallée de l'Huveaune. Cependant, l'existence antérieure de ce trajet est difficile à prouver. La présence du dépôt d'Auriol à mi-chemin de cette route semble, au premier abord, la justifier : le trajet par Nans nécessitant un convoi pendant deux nuits consécutives, le dépôt d'Auriol servait de relais. Toutefois, ce rôle attribué à l'entrepôt d'Auriol, sis au quartier « la Glacière », n'est mentionné que dans un épisode ponctuel de l'approvisionnement de Marseille : le « manque » de l'année 1706 qui a été partiellement résolu par le voiturage de glace depuis Fontfrège<sup>66</sup>. Le propriétaire de cet entrepôt, Hyacinthe Rémuzat, a contribué à la fourniture de la ville d'Auriol elle-même. Il a été occasionnellement acheteur du chargement de glaciers situées à Fontfrège. Il est d'ailleurs mentionné (lui et son entrepôt d'Auriol) par l'historien du domaine de Fontfrège F. Flory. Hyacinthe Rémuzat a apparemment péri à Marseille en 1722 lors de l'épidémie de peste<sup>67</sup>. Pendant l'Ancien Régime, aucun fermier ou régisseur ne parle de la route par Nans. Toutefois, Auriol, tout comme Roquevaire, a toujours été un des lieux de passage pour les convois de glace. Un autre relais sur la « route de la glace » vers Marseille est situé par les archives<sup>68</sup> à Saint-Jean-de-Garguier, ce qui indiquerait que les convois passaient, habituellement, par le « chemin de Cuges ».

Le premier à vouloir vraiment instituer le passage par l'aval de l'ubac des glaciers, semble bien être Louis Revest dans les années 1850. Au début de son commerce, Revest grimpe vers l'adret et emprunte ensuite le chemin de Cuges. Pour y arriver, il est obligé de traverser les terres de son collègue et voisin Gaut(h)ier, de solliciter donc son autorisation. A partir de 1857, Revest décide de passer par l'aval : les voies sont plus longues mais moins escarpées. Pour aller à Marseille, il choisit de faire le détour par Nans. Pour aller à Toulon, il choisit de faire le détour par La Roquebrussanne. Les deux trajets se joignent à Mazaugues, ils ne constituent donc qu'un seul axe et c'est dans ce sens que Revest présente l'affaire au conseil municipal de Mazaugues. En décembre 1856, il demande le « *classement et réparation* » du chemin Mazaugues - Nans - Ste Baume - Plan d'Aups « pour faciliter le transport de ses marchandises de sa campagne (i.e. de Fontfrège) à Toulon par Mazaugues et la Roquebrussanne ». Le choix et la formulation de la demande ne sont pas innocents. En passant par l'aval, Revest n'a plus à traverser les terres de ses

66. AC Marseille, CC2127 - correspondance des échevins, août 1706.

67. Charles CASALS et Victor MOUSSION, « La glace naturelle... », *op. cit.*, p. 125.

68. Arrangement entre le privilégié de Venel, le fermier Achard (Toulon) et le fermier Bourgarel (Marseille), année 1671 - AC Marseille, CC2124 et AD BdRh, 390E N° 232, M<sup>e</sup> Laure.

voisins. En proposant au classement les chemins qui l'intéressent, il les fait basculer dans le domaine public, il s'assure donc leur usage sans avoir à demander l'autorisation de passage. De plus, les chemins étant classés, il espère bien obtenir leur amélioration. Enfin, en conjuguant les axes Mazaugues - Nans et Mazaugues - La Roquebrussanne il ne fait que demander l'officialisation d'une situation existante: le deuxième tronçon de ce chemin est déjà « en état » et le premier déjà pratiqué.

Le conseil de Mazaugues se réunit en Janvier 1857 et approuve le classement de ce chemin en vicinal à condition que Revest entretienne seul le tronçon Nans-Mazaugues et conjointement avec la commune le tronçon Mazaugues-La Roquebrussanne. Cet entretien partagé arrange la commune mais donne aussi à Revest quelques arguments d'usage exclusif, tout au moins prioritaire. Ainsi, il interdit à ses voisins de l'amont, les Gaut(h)ier, de passer par ses propres terres afin d'arriver au chemin nouvellement classé. Pire, il laisse se dégrader les sentiers menant à ce chemin, de sorte que les charrettes et les mulets venant de l'amont ne puissent plus y avoir accès. Gaut(h)ier proteste auprès des maires de Mazaugues, Nans, Cuges et Le Beausset (villages intéressés par l'axe Nans-Signes) et auprès du sous-préfet. Ce dernier demande des éclaircissements sur la nature des travaux demandés par Revest et sur la durée de son engagement pour l'entretien du chemin (« pour toujours » ou pour « le temps qu'il s'en servira » ?). Finalement, à la fin de l'année, l'arrêté préfectoral du classement est publié, le chemin vicinal prend le n° 3 et est déclaré devoir avoir 4 m de large « non compris fossés et talus ». Jusqu'à la fin du siècle, il continue de servir aux Revest qui, s'ils négligent de temps à autre l'entretien des voies d'accès, n'hésitent pas à réclamer la contribution de la commune de Mazaugues et des autres usagers pour les travaux de maintenance du chemin lui-même. Dans une lettre de protestation datée de 1888, E. Revest, domicilié à Toulon, répond dans ce sens au maire de Mazaugues qui le somme de faire ces travaux :

«... Je ne me suis jamais refusé de réparer le chemin, non pas des glaciers mais le chemin classé de Mazaugues au Plan d'Aups, puisque j'y dépense en moyenne toutes les années une somme de 130 à 140 francs. Il n'est pas en ma connaissance qu'une personne autre que moi répare ce chemin, bien qu'il serve à l'exploitation des bois de la commune et appartenant à des particuliers. Ne serait-ce pas juste et équitable que tous les intéressés contribuassent à l'entretien (sic) de ce chemin au lieu de le faire supporter par moi seul ? J'offre de contribuer pour ma part (sic) jusqu'à concurrence de 100 francs. La commune ne pourrait-elle s'affecter quelques journées de prestation de nature ?... »

Pour prouver le bien-fondé de sa requête, E. Revest évoque ensuite les « avances » que la commune trouve « dans les impôts qui pèsent sur les glaciers » et le travail que leur exploitation procure aux habitants<sup>69</sup>.

69. AC Mazaugues, O, Voirie - correspondance privée.

Contesté, dans sa partie occidentale, entre le privé et le public, ce chemin a gardé ce statut ambigu assez longtemps, puisque Paul Racine, nouvellement arrivé sur les lieux, redemande son classement en 1930. En 1932, les riverains (MM Boccheciampe, Delestang, Cariel et Racine: tous propriétaires forains) sont gratifiés d'une bande de terrain de 20 m de large afin de pouvoir « rectifier et élargir le chemin vicinal n° 3 ». Dans sa partie orientale, celle qui se dirige vers Toulon par la vallée de l'Issole, la voie a toujours été conçue comme un axe de circulation public. Elle ne conserve plus aucun souvenir des charrois de glace dont nous connaissons pourtant quelques points de passage et de livraison: le Café de La Loube à La Roquebrussanne (témoignage de Elie Alexis, petit-fils du tenancier de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ou le Café Blanc, place Carami à Brignoles, destination secondaire mais bien réelle à partir de la route de Toulon. En 1870, le Café Blanc fait sa publicité dans le « Journal de Brignoles » dès le mois de janvier dans ces termes:

Café Français, Pl. Caramy, Blanc fils, propriétaire  
 seul entrepositaire de GLACE des glaciers de la Sainte-Baume  
 Gros et détail, à 20 et 30 centimes de kilo  
 Glace, sorbets, fromages, pièces montées etc.  
 Carafes frappées  
 Commandes pour la ville

#### VERS UNE VISION D'ENSEMBLE

Attestée par des ensembles architecturaux imposants, par de nombreux textes d'archives d'Ancien Régime et d'époque contemporaine et par une solide tradition orale, l'industrie de la glace naturelle sur la Sainte-Baume reste difficile à cerner dans ses détails. Ceci tient au caractère vernaculaire des témoins bâtis autant qu'à l'hétérogénéité des sources et au faible taux de renseignements concrets qu'elles contiennent. Cette situation nous incite à ne négliger aucune piste d'investigation, aussi minime qu'elle puisse paraître. Ainsi, la confrontation et la combinaison des documents écrits et iconographiques qui ont été le prétexte à cette étude, nous ont permis, malgré leur disparité apparente, d'esquisser une vue d'ensemble de cette activité, d'en restituer les contextes successifs et d'en déceler certaines particularités. Ces particularités représentent des tendances décisives pour l'évolution de l'activité même si elles ne sont pas spécifiquement locales. Ainsi, la spéculation et la non-spécialisation en sont des caractères dominants et apparaissent à travers le parcours des entrepreneurs. Tous investissent dans la glace, en complément ou en remplacement de leur occupation initiale: commerciale, artisanale ou, en dernier lieu, agricole (les *ménagers*, au XIX<sup>e</sup> siècle). Cet investissement de capitaux va de pair avec l'acquisition de propriétés foncières et immobilières. La mainmise sur la montagne se fait donc par son

exploitation économique mais aussi par l'appropriation des terres et l'ancrage des familles. La liste comparée des entrepreneurs de glace qui ont fourni Toulon et/ou Marseille à partir de la Sainte-Baume (fig. 11) montre la persistance des mêmes « clans » sur les mêmes lieux. Le va-et-vient des fournisseurs citadins entre la ville et ses campagnes nourricières se double au XIX<sup>e</sup> siècle d'un mouvement inverse qui amène des paysans aisés à négocier en ville (cas des Basset ou des Revest). Cette relation ville-campagne fondée sur

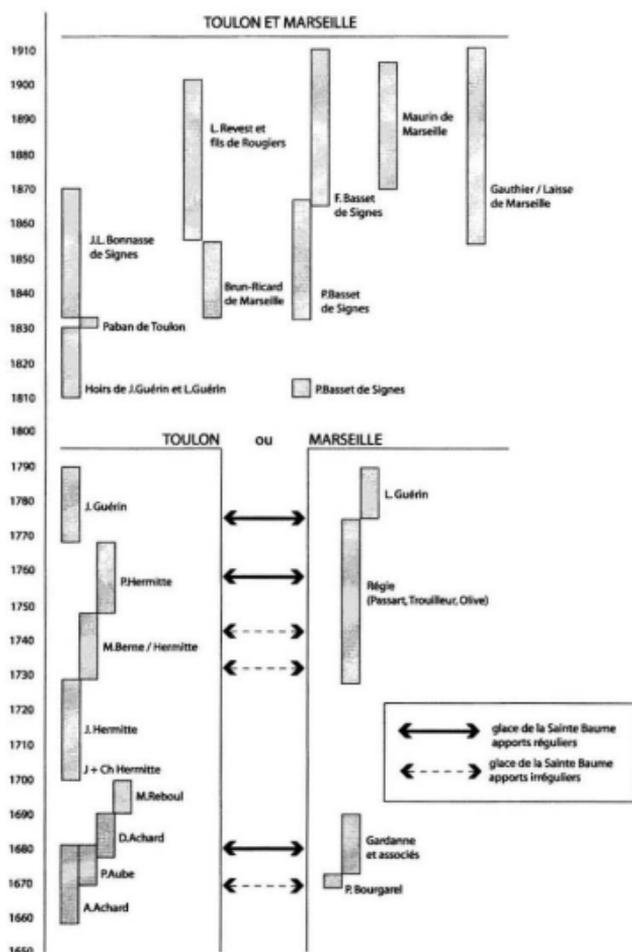


Fig. 11 - Liste comparée des entrepreneurs de glace qui ont fourni Toulon et/ou Marseille.

des interdépendances matérielles, se modifie progressivement : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les citadins affirment leur présence sur l'ubac de la Sainte-Baume bien que leurs propriétés soient dorénavant improductives. En règle générale, elles offrent des cadres de séjour pour le repos ou l'agrément (vacances, patinage, réalisation d'aquarelles, expédition de chasse...).

Les familles sont donc attachées au territoire et sensibles à la perpétuation d'une tradition de métier. La transmission va vers des descendants directs ou des parents collatéraux et couvre trois ou quatre générations. Il s'agit là moins de la transmission des savoir-faire techniques et plus de la transmission de la volonté et de l'art de mener une entreprise. S'hérite avant toute autre chose la prédisposition pour ce type de négoce et moins la compétence pour le travail manuel de l'ouvrier en glace. Il n'existe d'ailleurs pas de terme spécifique pour désigner cette catégorie de tâcheron en basse et moyenne Provence. Être marchand-glacier, suppose, en premier lieu, la maîtrise de tout un ensemble de connaissances naturalistes et pratiques. C'est ainsi que l'efficacité de l'entrepreneur ne se mesure pas par son inclination pour l'innovation technique (les installations, la chaîne opératoire, l'outillage restent inchangés) mais bien par sa connaissance du terrain de production, par sa capacité à exploiter les ressources physiques et humaines disponibles (mise à profit des microclimats, des déclivités, des ruissellements, du chômage hivernal des paysans), par son habileté pour écouler le produit (connaissance et exploitation de modes et de besoins émergents dans la société englobante). La qualité d'homme « de terrain » se double donc d'une qualité d'homme « d'affaires », capable de développer les marchés de consommation et de fidéliser une clientèle. Plus ou moins sûre pendant l'Ancien Régime, cette clientèle doit être « séduite » par temps de concurrence libre où des circuits de fourniture diversifiés sont proposés aux consommateurs (glace des sites de production locaux, glace alpine, glace d'usine). Cette concurrence oblige les marchands-glaciers de la Sainte-Baume à augmenter leurs investissements matériels et à structurer leur démarchage. Leurs efforts pour se maintenir sur les marchés n'empêchent pas une "fuite en avant" de leurs entreprises. Le fait même d'appeler « usines » les réservoirs de Fontfrège ou de construire un bâtiment aussi important en taille et en technicité que la dernière en date des glaciers de Pivaut en sont des signes avant-coureurs. C'est dans cette perspective que nous devons interpréter la multiplication des réservoirs bâtis en montagne et des « entrepôts » ouverts en ville, le souci pour l'entretien des chemins et les ruses employées afin de s'assurer leur usage prioritaire, les efforts, enfin, de présenter la glace de la Sainte-Baume comme un produit de qualité, sain et de longue conservation.

'ADA ACOVITSIÓTI-HAMEAU

---

N.B. Travaux de terrain avec l'aide logistique de l'ASER du Centre-Var. Traitement informatique par Cédric Rey